

Références réglementaires :

- Art. 6 (2) de l'accord franco-algérien ;
- Art. 7 quater de l'accord franco-tunisien.

Conditions d'octroi :

- algériens : résider habituellement (de manière continue) en France depuis plus de 10 ans (ou 15 ans si titre de séjour étudiant, pris en compte dans la limite de 5 ans)
- tunisiens : résider en France depuis plus de 10 ans au 1^{er} juillet 2009 (soit depuis le 1^{er} juillet 1999).
- ne pas constituer une menace pour l'ordre public.

Concerne uniquement les ressortissants algériens et tunisiens

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans **l'ordre de la liste**.
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé
- **Justificatif de nationalité** : passeport en cours de validité (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ou carte consulaire, carte d'identité nationale, attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité
- **Justificatif d'état civil** : extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.
- **Si vous êtes marié / avez des enfants** : acte de mariage, livret de famille ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation.
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- **Justificatifs de résidence habituelle depuis plus de 10 ans ou 15 ans si le demandeur a séjourné en tant qu'étudiant** : documents administratifs ou privés attestant de la présence en France sur la période de 10 ou 15 ans précédant la demande : avis d'imposition, courriers ou documents émis par une administration, bulletins scolaires, relevés CNAV, attestations AME, bulletins de salaire, attestation de suivi médical ou social, attestations d'hébergement, tout autre document daté probant.
- **Bordereau de pièces justificatives** (en annexe) listant, du plus récent au plus ancien, les documents transmis pour justifier de la résidence habituelle en France.
- **Déclaration sur l'honneur de non polygamie**
- **3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- **50 euros en timbres fiscaux**, à acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac (sauf si vous avez une carte de séjour en cours de validité).

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous serez informé par courriel lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « Résidence habituelle depuis 10 ans » : **225€**
- Visa de régularisation en cas d'entrée ou séjour irrégulier : **150€**

10 ANS DE RÉSIDENCE HABITUELLE – PREMIÈRE DEMANDE

RECOMMANDATIONS

- Listez l'ensemble des documents justificatifs de présence en France sur les 10 ou 15 dernières années.
- Les documents doivent être **inscrits dans l'ordre du plus ancien au plus récent**.
- Veuillez **inscrire le n° de pièce sur la photocopie** du document, et trier les photocopies dans l'ordre de la liste

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS À L'APPUI DE LA DEMANDE

N° de pièce Notez le n° sur la photocopie du document	Date (MM/AAAA) Documents triés du plus récent au plus ancien.	Intitulé de la pièce et émetteur du document <i>Ex : Carte d'aide médicale d'État (Sécurité sociale) ; Facture d'électricité (EDF) ; Bulletin de paie (Employeur) ; etc.</i>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		

N° de pièce	Date (MM/AAAA)	Intitulé de la pièce et émetteur du document
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
34		
35		
36		
37		
38		
39		
40		
41		
42		
43		
44		
45		
46		
47		
48		
49		
50		
51		
52		
53		
54		
55		
56		
57		
58		
59		

N° de pièce	Date (MM/AAAA)	Intitulé de la pièce et émetteur du document
60		
62		
63		
64		
65		
66		
67		
68		
69		
70		
71		
72		
73		
74		
75		
76		
77		
78		
79		
80		
81		
82		
83		
84		
85		
86		
87		
88		
89		
90		

Si vous produisez plus de 90 justificatifs, veuillez compléter sur papier libre.